



<http://www.switzerland-family-office.com/fr/family-office-services/relocalisation/relocalisation-a-jersey.html>

Relocalisation à Jersey

Peu connue en tant que destination de relocalisation, l'île de Jersey peut en fait être une option attrayante pour les familles fortunées du monde entier. Proche du littoral français, Jersey offre aux familles fortunées une stabilité politique et économique, un système scolaire anglophone, un climat tempéré, une nature magnifique et un mélange intéressant entre les cultures française et anglaise. Les familles fortunées qui décident de s'établir à Jersey peuvent y demander le statut «High Value Residency».

Histoire de Jersey

Jersey (nom officiel: Bailliage de Jersey) est l'une des trois dépendances de la couronne britannique, les deux autres étant Guernesey et l'île de Man, qui sont toutes indépendantes et ne font donc pas partie du Royaume-Uni. Pendant plusieurs siècles, Jersey a été alternativement sous l'influence de la France et de l'Angleterre. En 1259, lorsque le Traité de Paris a été signé, Jersey a acquis le statut de territoire autonome de l'Angleterre (qui deviendra ultérieurement un territoire autonome du Royaume-Uni). Aujourd'hui, Jersey compte environ 100 000 habitants.

Gouvernement et économie de Jersey

Jersey est un territoire autonome dépendant de la couronne britannique. C'est une monarchie constitutionnelle parlementaire. Le parlement, ou «Assemblée des Etats de Jersey», siège à Saint-Héliier, capitale de Jersey. Contrairement à de nombreux autres pays, Jersey n'a qu'une seule chambre parlementaire, qui compte 51 membres. Le gouvernement, constitué d'un Premier ministre et de neuf ministres, est appelé «Conseil des ministres». Le monarque actuel de Jersey est la reine Elizabeth II. Elle est également chef d'Etat. Le gouvernement de Jersey est autonome, mais Jersey dépend en grande partie du Royaume-Uni pour sa représentation internationale.

Jersey ne fait pas partie de l'Union européenne (UE), mais a une relation spéciale avec elle en raison de son lien étroit avec le Royaume-Uni. Dans le cadre de cette relation, Jersey fait partie de la zone de libre-échange de produits et services de l'UE. Sa monnaie est la livre jersiaise (JEP), qui n'est pas une monnaie officielle à part entière. Les pièces et billets jersiais sont libellés en livre sterling (GBP) et émis en vertu de l'union monétaire de Jersey avec le Royaume-Uni. La livre jersiaise et la livre sterling ont cours légal à Jersey.

Les deux principaux piliers économiques de Jersey sont les services financiers et le tourisme. La banque privée et la gestion fiduciaire («trust management») font partie des services financiers les plus importants proposés à Jersey. La majeure partie de l'île est constituée de terres agricoles, mais l'agriculture ne représente qu'une petite part de l'économie de Jersey. L'île est reconnue dans le monde entier comme étant un territoire bien réglementé.

Impôts et taxes à Jersey

Le régime de l'impôt sur le revenu en vigueur à Jersey est simple. Jersey perçoit un impôt forfaitaire sur le revenu de ses résidents.

- **Impôt sur le revenu des personnes physiques:** Les familles vivant à Jersey paient un impôt forfaitaire de 20% sur leur revenu, quelle qu'en soit la source. Les plus-values (gains en capital) ne sont pas incluses dans l'assiette fiscale et ne sont donc pas imposées.
- **Impôt sur la fortune:** Jersey ne perçoit pas d'impôt sur la fortune.
- **Impôt sur les successions et les donations:** Jersey ne perçoit pas d'impôts sur les successions et les donations.
- **TVA:** Jersey prélève une taxe forfaitaire de 5% sur les produits et services (GST - Goods and Services Tax). Certains services sont exonérés de cette taxe.
- **Taxe de sortie:** Jersey ne perçoit pas de taxe de sortie lorsque l'on quitte le territoire pour s'établir dans un autre pays.

Traitement fiscal spécial pour les étrangers qui s'établissent à Jersey

Les étrangers qui envisagent de s'établir à Jersey peuvent demander le statut «High Value Residency». L'obtention de ce statut (voir les conditions ci-dessous) permet de vivre et de travailler à Jersey en étant assujéti à un régime fiscal différent de celui d'un résident classique.

Dans le cadre du programme «High Value Residency» de Jersey, vous serez imposé comme suit:

- Les premières GBP 625 000 de revenu seront imposées au taux de 20% (taux normal forfaitaire d'imposition sur le revenu en vigueur à Jersey).
- Tous vos revenus mondiaux au-delà de GBP 625 000 seront imposés au taux de 1% seulement.
- Les revenus provenant de biens immobiliers situés à Jersey sont toujours imposés au taux de 20%. Pour les revenus issus d'autres sources, y compris de sources jersiaises, seules les deux règles ci-dessus sont applicables.

Le montant de l'impôt sur le revenu que vous payez ne doit pas être inférieur à GBP 125 000 par an (20% de GBP 625 000). Pour l'année au cours de laquelle vous vous établissez à Jersey, cette condition est appliquée au pro rata, par rapport au mois de votre arrivée.

Le programme «High Value Residency» de Jersey peut s'avérer intéressant, notamment pour les personnes qui disposent d'un portefeuille d'investissements générant des revenus substantiels ou qui sont en mesure de relocaliser leurs activités professionnelles à Jersey.

Différence entre les citoyens européens et non européens

Les citoyens européens et non européens qui souhaitent s'établir à Jersey peuvent bénéficier du programme «High Value Residency» de Jersey.

Avantages de la vie à Jersey

Jersey offre aux résidents des avantages différents de ceux de la plupart des autres pays qui attirent les familles fortunées. C'est une île relativement petite avec de superbes plages, des falaises étonnantes et un arrière-pays magnifique. Les familles qui s'établissent à Jersey y trouvent l'ambiance détendue d'une île, associée à l'efficacité et au professionnalisme britanniques.

En raison de sa situation géographique et de l'influence de la mer, Jersey bénéficie d'un climat tempéré, sans extrêmes de température en été comme en hiver. Bon nombre de ses habitants pratiquent des sports nautiques tels que la voile, la natation et le surf, ou profitent tout simplement des belles plages de l'île. Jersey dispose également de superbes terrains de golf.

En outre, le fait que les impôts sur le revenu des personnes physiques y soient relativement faibles et qu'aucun impôt ne soit perçu sur la fortune ni sur les successions et les donations rend Jersey particulièrement attractive sur le plan fiscal. La plupart des entreprises établies sur l'île sont totalement exonérées d'impôts, à l'exception de celles relevant des secteurs des services financiers et des services publics. Les personnes qui s'établissent à Jersey dans le cadre de son programme «High Value Residency» sont non seulement autorisées mais aussi encouragées à créer une nouvelle entreprise sur l'île ou à y installer leur entreprise.

Jersey propose de nombreuses liaisons aériennes quotidiennes avec Londres et d'autres capitales européennes. Il est également possible de se rendre sur l'île par ferry, des liaisons régulières étant assurées vers le Royaume-Uni et la France.

Le système scolaire de Jersey, orienté vers l'anglais, est de bonne qualité. L'île dispose d'écoles privées et publiques.

Des biens immobiliers sont disponibles à différents prix. Les personnes qui ont recours au programme «High Value Residency» de Jersey sont en principe tenues de louer ou d'acquérir un bien immobilier haut de gamme.

Visas et permis de séjour

La relocalisation à Jersey commence généralement par une première visite de l'île. La plupart des personnes s'y rendent via le Royaume-Uni. Aucun contrôle frontalier n'est en place entre Jersey et le Royaume-Uni. Il est néanmoins conseillé aux voyageurs qui empruntent cette voie de disposer d'un passeport ou d'une carte d'identité.

Les ressortissants de l'UE et de l'Espace économique européen (EEE) n'ont pas besoin d'un visa pour se rendre à Jersey. Ils doivent être en mesure de présenter un passeport ou une carte d'identité valide à l'arrivée.

Les non-ressortissants de l'UE doivent être en possession d'un document de voyage valide pour se rendre à Jersey et, dans la plupart des cas, d'un visa de visiteur. Jersey applique les mêmes conditions en matière de visa que le Royaume-Uni. Vous pouvez demander un visa à une ambassade du Royaume-Uni située dans votre pays d'origine. La durée de validité du visa doit couvrir l'intégralité du séjour à Jersey de son titulaire. Vous devez disposer de moyens financiers suffisants pour subvenir à vos besoins (et à ceux des personnes qui sont à votre charge, le cas échéant) pendant votre séjour et pour financer votre voyage de retour. Des justificatifs vous

seront demandés à cet égard. Selon le but de votre voyage, d'autres pièces justificatives peuvent être nécessaires. La durée de séjour autorisée à Jersey varie selon le type de visa.

Devenir résident de Jersey

Les ressortissants des pays membres de l'UE, des pays de l'EEE et de la Suisse n'ont pas besoin de demander une autorisation d'immigration pour commencer à vivre à Jersey.

Les ressortissants des autres pays ne peuvent pas simplement décider de s'établir à Jersey. Ils doivent obtenir un permis de séjour pour résider sur l'île. Différents types de permis de séjour peuvent être obtenus, selon la situation de la personne. Il est possible d'en obtenir un, par exemple, pour étudier ou travailler sur l'île, ou en tant que «High Value Resident», option sur laquelle nous avons mis l'accent dans cet article.

Ainsi, les ressortissants de l'UE peuvent s'établir librement à Jersey, tandis que les non-ressortissants de l'UE doivent demander un permis. Cela dit, l'île se distingue en la matière de la plupart des autres pays en ce que l'achat et l'occupation d'un logement sont sous le contrôle total du gouvernement de Jersey. Le Comité du logement de Jersey est en charge de ces questions, qui sont assujetties à un ensemble complexe de règles.

La première étape à franchir pour une relocalisation à Jersey consiste à demander une «registration card» (carte d'immatriculation). La demande de cette carte donne lieu à la délivrance d'un statut de résident: «registered», «entitled to work», «licensed» ou «entitled». Votre statut de résident détermine la portée de votre droit de louer ou d'acquérir un bien immobilier. Les personnes ayant le statut «entitled» peuvent acheter, vendre ou louer un bien immobilier à Jersey (et peuvent travailler n'importe où sans permis de travail). Le statut «entitled» est en principe accordé aux personnes ayant vécu à Jersey pendant plus de dix ans.

A titre d'exception, le Premier ministre peut accorder le statut «entitled» à une personne reconnue comme «High Value Resident». Cette personne est alors autorisée à louer ou à acquérir un bien immobilier à Jersey. En d'autres termes, une fois reconnu comme «High Value Resident», vous obtenez automatiquement votre permis de séjour et le statut de résident «entitled». Un «High Value Resident» est tenu d'acquérir un bien immobilier d'une valeur minimale de GBP 1 750 000 ou d'en louer un de «catégorie 1(1)K», désignation correspondant à un bien de grande valeur.

Conditions requises pour obtenir le statut «High Value Residency» à Jersey

Pour une famille fortunée, l'obtention du statut «High Value Residency» est la première étape à franchir pour résider à Jersey. Les conditions à remplir sont les suivantes:

1. Vous devez gagner plus de GBP 625 000 par an, et payer au moins GBP 125 000 d'impôts sur le revenu par an (un montant inférieur peut être accepté si vous représentez un grand avantage économique pour l'île).
2. Votre installation à Jersey doit présenter un intérêt économique ou social pour l'île.

Le Premier ministre peut tenir compte d'autres éléments, notamment:

1. Votre implication dans le bénévolat;
2. Des initiatives relatives à la jeunesse et/ou à l'éducation (formation ou sport);

3. La couverture médias, réelle ou potentielle, vous concernant (positive ou négative);
4. Vos intérêts culturels ou compétences qui se sont avérés bénéfiques pour votre communauté dans votre pays d'origine et pourraient présenter un intérêt pour Jersey;
5. Votre situation de famille et votre mode de vie général;
6. Votre casier judiciaire et les éventuels antécédents indésirables.

Procédure:

La procédure de demande de statut «High Value Residency» est relativement simple. Les éléments suivants doivent être présentés:

1. Une lettre de demande personnelle;
2. Un profil professionnel;
3. Un profil de votre situation financière;
4. Deux références personnelles et deux références professionnelles;
5. Une copie certifiée conforme de votre passeport;
6. Un certificat de mariage, si vous souhaitez acquérir un bien immobilier en copropriété;
7. Un certificat de divulgation du service DBS (Disclosure and Barring Service).

Tous les documents énumérés ci-dessus doivent être fournis en version originale. Afin de faciliter la tâche des autorités de Jersey, il est également conseillé de fournir des photocopies de l'ensemble des documents.

Votre demande doit être déposée auprès du ministère «Locate Jersey» du gouvernement de Jersey; le responsable du statut «High Value Residency» examinera votre demande. Le ministère «Locate Jersey» préfère que vous soyez représenté par un intermédiaire basé à Jersey tout au long de la procédure. Dans le meilleur des cas, la durée de la procédure n'est que de deux semaines.

Si le demandeur remplit les conditions requises pour obtenir le statut «High Value Residency», il est autorisé à résider en permanence à Jersey.

Différence entre les citoyens européens et non européens

Les citoyens européens et non européens peuvent demander le statut «High Value Residency» en suivant la même procédure.

Devenir citoyen de Jersey

La nationalité jersiaise n'existe pas. Jersey étant une dépendance de la couronne britannique, ses ressortissants sont en fait des ressortissants britanniques.

Les conditions à remplir pour obtenir un passeport britannique tout en vivant à Jersey sont donc les mêmes que celles applicables aux étrangers vivant au Royaume-Uni. Ces conditions sont décrites ici.

Vous pouvez obtenir un passeport britannique sans renoncer à votre nationalité. La demande de nationalité britannique peut être refusée.

Quitter son pays d'origine pour s'établir à Jersey

Bien que Jersey soit une dépendance de la couronne britannique, ce territoire n'est en rien comparable au Royaume-Uni. Ainsi, beaucoup de familles fortunées s'établissent au Royaume-Uni chaque année, mais seul un petit nombre d'entre elles s'établissent à Jersey.

Cette destination correspond au profil d'un certain type de famille en quête d'un mode de vie différent, plus détendu. Jersey offre non seulement un processus simple pour devenir un résident, mais également un système d'imposition sur le revenu des sociétés très attrayant pour les personnes qui souhaitent y établir leur entreprise ou y créer une nouvelle entreprise.

Comme pour toutes les autres destinations de relocalisation, il faut tenir compte du fait qu'il est souvent plus difficile de quitter son pays d'origine en bonne et due forme que de s'établir à Jersey. Un examen attentif et une planification professionnelle sont souvent nécessaires pour éviter les taxes de sortie, ou même pour que le fait que vous ayez quitté votre pays d'origine ne soit pas ignoré.

Franchir le pas

Il est recommandé aux familles qui envisagent de s'établir à Jersey de faire appel à une banque privée (locale), à leur multi-family office ou à un conseiller juridique spécialisé, pour obtenir de l'aide à cette fin. Si vous souhaitez en savoir plus sur les possibilités de relocalisation et les avantages associés dans un pays intéressant sur le plan fiscal, contactez-nous. Nous nous ferons un plaisir de vous aider.

Limitation de responsabilité:

Les informations fournies sur cette page qui concernent le système fiscal et les critères de résidence sont de nature générale et ne doivent pas être considérées comme des conseils (fiscaux ou juridiques) ou des offres de services juridiques ou fiscaux. Bien que toutes les informations fournies soient régulièrement mises à jour, certaines données factuelles pourraient être obsolètes.